



## Procès-verbal

Conseil municipal du 3 juillet 2025 à 18h30

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présent : 14  | Mme CIERGE Michelle, Maire, Mmes : AMELOT Eliane, Mme DA COSTA Géraldine, GOUTTE Christelle , MICHEL Sonia, Mme ORLANDO Karine, VOLDOIRE Gaelle<br>Mm : BLANC Didier, BROUSSE René, DURAND Frédéric, GOUTEFANGHEAT Éric, PROMPT Grégory, NERON Éric, VERDIER Jean-Michel |
| Procuration   |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Absent excusé | DESRUES Jean-Pierre                                                                                                                                                                                                                                                      |

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame CIERGE Michelle,

Madame MICHEL Sonia est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025, l'ordre du jour est examiné.

### 1. ACHAT EPAREUSE TONICA M50

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une épareuse afin d'assurer l'entretien des accotements, fossés et chemins ruraux de la commune. Cet investissement permettra d'améliorer la sécurité routière et de répondre aux besoins récurrents d'entretien du domaine public communal.

Après plusieurs recherche le choix se porte sur la proposition de l'entreprise CUMA DE ST PAGA. Le coût de cet équipement est de **21 000 € hors taxes**, soit **montant TTC de 25 200 €**

Cet achat s'inscrit dans le cadre des investissements prévus au budget primitif de l'année 2025 , à l'article 2157

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide :**

- D'approuver l'acquisition d'une épareuse pour un montant de 21 000 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cet achat

**VOTE :**

Pour : 14

Contre :

Abstention : 1

## 2. COMMUNAUTE DE COMMUNE ENTRE DORE ET ALLIER FOND CONCOURS : ACHAT MATERIEL – EPAREUSE TONICA M50

Madame le Maire informe le conseil municipal que, lors de ses séances des 28 janvier et 4 mars 2025, le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la période 2025-2027, ainsi que le règlement définissant les modalités d'attribution de ces fonds.

La commune de Ravel bénéficie d'un montant total de 52 400 € sur trois ans. Madame le Maire rappelle qu'une première demande a déjà été formulée pour des travaux de voirie. L'enveloppe n'étant pas entièrement consommée, il serait opportun de solliciter une nouvelle subvention dans le cadre de ce fonds pour l'acquisition de l'épareuse.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement :

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT Achat matériel - Epareuse

| Nature de financement                     | Assiette éligible HT | Taux subvention | Montant HT subvention sollicitée |
|-------------------------------------------|----------------------|-----------------|----------------------------------|
| Coût du bien                              |                      |                 | 21 000                           |
| FOND DE CONCOURS                          | 21 000               | 50%             | 10 500                           |
| <b>Solde reste à charge de la commune</b> |                      |                 | 10 500                           |

#### Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCEDA
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande

**VOTE** :      Pour : 14                      Contre :                      Abstention : 1

La secrétaire de Séance  
MICHEL Sonia

Madame le Maire  
Michelle CIERGE